



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désamiantage des bâtiments agricoles

Question écrite n° 32003

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la nécessité d'aider les agriculteurs afin d'accélérer le désamiantage des bâtiments agricoles, notamment ceux dont la toiture est en fibrociment. En effet, ces toitures contiennent de l'amiante dont l'usage est totalement interdit depuis 1997. Or de nombreux bâtiments, construits avant cette date, sont encore très présents sur le territoire. Certains de ces bâtiments sont même totalement laissés à l'abandon, les plaques de fibrociment se dégradant et laissant échapper des fibres. Certains agriculteurs démontent eux-mêmes les plaques et les enfouissent mettant leur santé et l'environnement en danger. Devant l'ampleur et le coût élevé du désamiantage, il conviendrait d'inciter et d'aider les agriculteurs à réaliser les travaux appropriés. Ainsi, un fonds à l'échelle nationale pourrait être créé pour aider financièrement et techniquement les agriculteurs à désamianter et pour remplacer les plaques de fibrociment par des panneaux photovoltaïques. Ce fonds national participerait à la protection de l'environnement et de la santé des agriculteurs et à la promotion de la transition énergétique. Il vient lui demander si le Gouvernement a l'intention de créer un tel dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32003

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er septembre 2020](#), page 5722

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)